



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 13 avril 2023

Finances locales dans les Hauts-de-Seine : un soutien fort à l'investissement local et une augmentation de la dotation globale de fonctionnement des communes.

L'Etat renforce **son soutien à l'investissement local**. En 2023, le montant de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans les Hauts-de-Seine s'élève à **3.8 M€**.

Depuis janvier 2023, un **nouveau dispositif « le Fonds vert »** est destiné au financement des travaux et projets de transition verte dans 3 domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Dans les Hauts-de-Seine, ce sont **41.5M€ qui ont été alloués par l'Etat** au département au titre du Fonds vert dont au moins 20M€ au profit des communes pour financer l'éclairage public, la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, etc...

« Le fonds vert est un levier inédit pour accélérer la transition écologique indispensable dans nos territoires » Laurent Hottiaux, préfet des Hauts-de-Seine.

S'agissant de la **dotation globale de fonctionnement (DGF)** : les montants alloués aux communes des Hauts-de-Seine pour l'année 2023 ont été publiés. En 2023, le montant global augmente de 1,5% en moyenne et **dépasse les 102 millions d'euros**. Elle est stable ou en augmentation pour 24 des 36 communes du département.

Sa répartition entre les communes dépend de leur richesse fiscale et de nombreux critères dont le nombre d'habitants de la collectivité, sa situation géographique, sa superficie, le revenu de ses habitants, sa longueur de voirie, etc.

Pour la première fois depuis 13 ans et à l'initiative du gouvernement, la DGF a été augmentée de 320 M€ en 2023. Cette hausse conduit l'Etat à prendre en charge financièrement la progression de la péréquation entre les communes et les intercommunalités.

Ainsi, même si la majorité des communes des Hauts-de-Seine a un potentiel fiscal important, **le montant de cette dotation tend à augmenter pour 58% d'entre elles**. En moyenne, il augmente dans les Hauts-de-Seine de 1.5% par rapport à 2022 alors qu'il avait diminué de 5.9% entre 2022 et 2021.

En 2023, la hausse de la DGF est supérieure ou égale à 2% pour 10 communes des Hauts-de-Seine et elle baisse de plus de 2% que pour seulement cinq d'entre elles en raison d'une baisse de leur population.

En outre cette baisse est à relativiser : pour la commune connaissant la diminution de sa dotation la plus importante par rapport à ses recettes réelles de fonctionnement, **la baisse de DGF ne représente que 0.03% des ressources réelles de fonctionnement**.

La DGF est stable pour 4 communes.

Chiffres-clés des variations de la DGF dans les Hauts-de-Seine en 2023	
Evolution moyenne de la DGF pour les communes des Hauts-de-Seine	+1,5%
Part des communes connaissant une augmentation de leur DGF en 2023	58%
Part des communes connaissant une stabilité de leur DGF en 2023	8%
Part des communes connaissant une diminution de leur DGF en 2023	33%